
SUBVENTION
PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)
2024

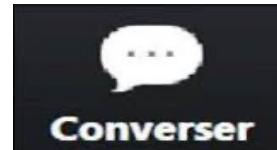
RÉUNION D'INFORMATION POUR LES CLUBS

VENDREDI 15 MARS 2024 DE 18H À 19H30 (VISIO)



Bienvenue

Nous vous remercions **de couper vos micros**
et de poser vos questions via « **converser** ».



ORDRE DU JOUR

- ❖ **Cadre général**
- ❖ **Enveloppe PSF 2024**
- ❖ **Conditions**
- ❖ **Actions**
- ❖ **Exemples**
- ❖ **Calendrier**
- ❖ **Informations pratiques**
- ❖ **Dispositif: « Animations vacances olympiques et paralympiques »**
- ❖ **Compte-rendu financier PSF 2023**
- ❖ **Dispositif « 1000 emplois sociosportifs » et aides à l'emploi (Subvention PST)**



CADRE GÉNÉRAL

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a confié depuis 2020, la gestion de l'enveloppe PSF (*ex-CNDS*) aux fédérations.

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) doit satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif **d'augmenter le nombre de licences de la fédération, de diversifier l'offre de pratiques et les publics accueillis ou de renforcer l'accompagnement qualitatif des structures.**



Rôle des fédérations

- définir ses axes prioritaires en lien avec les directives de l'Etat
- de vérifier l'éligibilité et la complétude des dossiers
- d'instruire les demandes de subventions
- de proposer à l'ANS la répartition des attributions
- d'évaluer les actions financées.



Rôle de l'ANS

- de vérifier les décisions des fédérations
- d'assurer la mise en paiement
- d'envoyer les notifications accord ou refus
- d'assurer des contrôles

Commission fédérale PSF (9 membres)

- 3 président.e.s de ligue
- 1 représentant des territoires ultra-marins
- 5 membres de la direction technique nationale
- Des élus fédéraux pourront intégrer la commission quand les élections fédérales auront eu lieu.

Sport: Grande Cause Nationale 2024

En 2024, la promotion de l'activité physique et sportive sera la **Grande Cause Nationale**.

Les projets sportifs fédéraux devront **s'inscrire dans cette ambition**, et contribueront à faire de la France une nation plus sportive en cherchant à **développer significativement le nombre de licenciés**.

A la demande de l'ANS, les crédits de la Corse, de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Polynésie Française et de Wallis-et-Futuna **ne sont pas gérés par la FFTDA**, mais par les services de l'Etat du territoire

Orientations de l'ANS

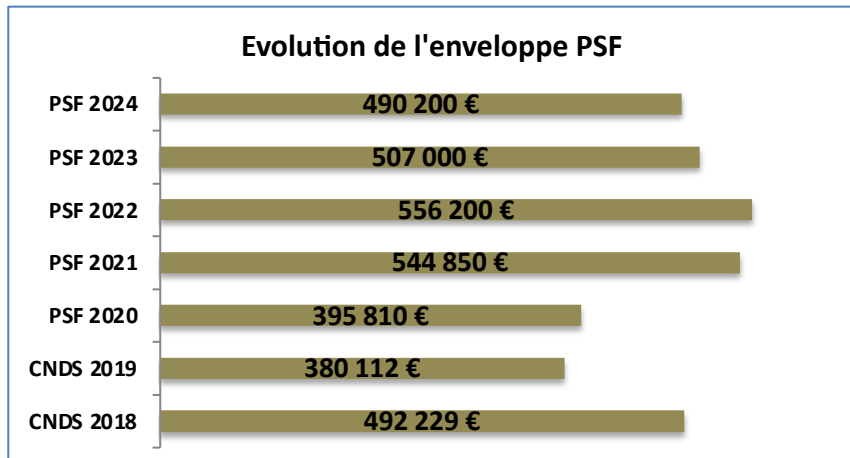
L'ANS demande aux fédérations de veiller à:

- Favoriser la **pratique des personnes en situation de handicap**
- Privilégier des actions visant **l'augmentation de pratiquantes féminines et favorisant la mixité** dans le développement de toutes les activités (pratique, encadrement, arbitrage, missions dirigeantes).
- Inciter au dépôt d'actions, pour le sport-santé, pour le sport-éducation (particulièrement dans le **milieu scolaire**).
- Réserver **50% minimum aux clubs**
- **Sanctuariser des crédits outre-mer** (fongibles entre territoires ultramarins. La diminution des crédits sur un territoire donné ne pourra pas excéder 50%)

ENVELOPPE PSF 2024

Enveloppe PSF 2024 (part socle)

- 75,25 M€ pour 104 fédérations et CNOSF
- **Pour la FFTDA: 490 200 €**
- **Baisse de notre enveloppe depuis 2022**
 - 49200 € (-8,85%) entre 2022 et 2023
 - 16 800€ (-3,3%) entre 2023 et 2024



Enveloppe complémentaire

- **4,75M€** pour les «**Animations vacances olympiques et paralympiques** »
- Les crédits par fédération ne sont pas encore définis. Les **fédérations doivent recenser** les demandes et les transmettre à l'ANS.
- Les clubs doivent remplir la **pré-inscription avant le 20 mars 2024 à 10h via ce [formulaire en ligne](#)**.
- Les enveloppes dédiées à chaque fédération seront notifiées par l'ANS avant fin mars 2024.

CONDITIONS DÉLIGIBILITÉ

Demande à déposer sur: <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

Structures éligibles

- Liges, CDT
- Les clubs affiliés à la FFTDA de **minimum 70 licenciés**
- Les clubs affiliés à la FFTDA de **minimum 40 licenciés**, si le siège social est **situé en ZRR/CRTE ou en outre-mer**
- Respect du 100 % licence (**1 adhérent.e = 1 licencié.e à la FFTDA**)*

Le nombre de licenciés sera vérifié à la date de clôture de la campagne PSF.

Complétude dossier

Ensemble des items remplis et cohérences des informations rédigées.

Pièces à fournir:

- statuts
- liste des dirigeants
- projet associatif
- RIB
- rapport d'activité (saison 22-23 ou année civile 2023)
- comptes annuels (saison 22-23 ou année civile 2023)
- bilan financier (saison 22-23 ou année civile 2023)
- budget prévisionnel annuel (saison 23-24 ou année civile 2024)

CONDITIONS DÉLIGIBILITÉ

Conditions budgétaires

- ❖ **Montant total** de la subvention demandée pour une structure, **pour l'ensemble de ses actions**, de **1 500 € minimum**.
 - ❖ **Abaissé à 1000€ si le siège social** se situe en zone de revitalisation rurale (**ZRR**) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
 - ❖ **Pour chaque action**, intégrer **des fonds propres ou co-financement** à hauteur de **40% minimum**. La subvention PSF demandée ne peut donc être supérieure à 60% du budget total de l'action.
- Exception :** Ce minima de 40% de fonds propres **ne sera pas obligatoire** pour les actions
- En faveur du public féminin
 - En faveur du public en situation de handicap
 - En faveur du public scolaire

Rappels :

- Pour chaque action, il faut **établir le budget spécifique de l'action concernée**. (Ce n'est pas le budget total de l'association).
- **Pensez à équilibrer le budget prévisionnel** pour chaque action (**total charges = total produits**)
- Vos recettes prévisionnelles seront composées de **60% subvention PSF et 40 % de fonds propres ou autres subventions**.

LES ACTIONS

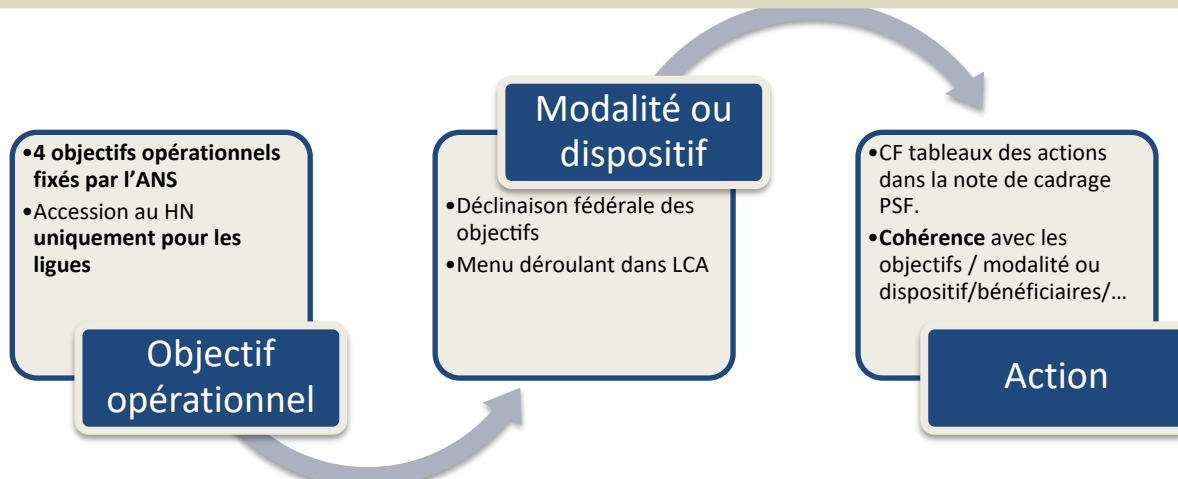
Les actions éligibles

- ❖ En lien avec les orientations prioritaires 2024 (cf tableaux)
- ❖ Effective au cours de l'**année civile 2024** (janvier à décembre 2024)
- ❖ **2 fiches action minimum**
- ❖ **4 fiches action maximum**
- ❖ Les actions en lien avec le dispositif « Animations vacances olympiques et paralympiques » **non comptabilisées dans le nombre maximum d'actions.**
- ❖ L'objectif « Accession au sport haut niveau » **ne concerne pas les clubs**



- ✓ Les actions « **achat de matériel ...** » ou « **déplacement en compétition** » **ne sont pas éligibles.**
- ✓ **1 fiche action = 1 code action** (pas de fiche regroupant des thématiques différentes)
- ✓ Pour l'action **Aa3 « public féminin »**, dans bénéficiaires / genre, cocher **majoritairement féminin**
- ✓ Pour l'action **Aa4.1 « PSH »**, dans bénéficiaires / genre, cocher **public en situation de handicap/parasport**

LES ACTIONS



Non accessible aux clubs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	PROMOTION DU SPORT SANTÉ	DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	ACCÉSSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU Uniquement pour les ligues	Animations vacances olympiques et paralympiques
Modalité ou dispositif	Publics cibles (jeunes, scolaires, féminin, en situation de handicap) Réduction des inégalités territoriales (Outre-mer, QPV, ZRR, territoires dépourvus de clubs) Formation des enseignants Stages de perfectionnement Formation des techniciens bénévoles	Actions sport-santé et bien-être	Lutte contre les violences et discriminations- Sensibilisation aux valeurs citoyennes.	PPF - Actions sportives	Animations vacances olympiques et paralympiques
Actions	Déclinaison dans les tableaux. Intitulé-code Action				

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Modalité ou dispositif		Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
PUBLICS CIBLES	PUBLIC JEUNES (moins de 18 ans)	Aa1	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant à développer la pratique auprès des jeunes (moins de 18 ans). Organisation de manifestations à destination des jeunes (moins de 18 ans), participation au dispositif fédéral " Interclubs jeunes",...Les compétitions sélectives organisées par les ligues et CDT ne sont pas éligibles. Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant un public jeune: structures ou organismes sociaux liés à la petite enfance, à la jeunesse ou à la famille, ...	Nombre d'actions. Nombre de jeunes -18 ans Nombre H/F.
	* PUBLIC SCOLAIRE	Aa2	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant à mettre en place des cycles dans le temps scolaire (comme les 2 heures de sport en plus au collège) ou péri-scolaire Toute action visant à créer et encourager les passerelles entre le milieu scolaire et le club Toute action qui s'inscrit dans les dispositifs ministériels tels qu'une école-un club, Label génération 2024,...	Nombre de classes concernées. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	* PUBLIC FÉMININ	Aa3	Clubs / CDT/Ligues	Création ou développement de section body taekwondo, de self-défense féminine. Organisation de manifestations/événements dédiés au public féminin. Actions favorisant l'accès aux responsabilités des femmes et des jeunes filles dans la vie associative (élues, arbitres, enseignantes,...). Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant des femmes et/ou jeunes filles. Toute action favorisant la pratique féminine (tarifs spécifiques, animation conjointe pour enfants,...).	Nombre d'actions. Nombre de féminines. % de féminines.
	* PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	Aa4.1	Clubs* / CDT / Ligues	Toute action visant le développement de la pratique pour le public en situation de handicap. Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures spécifiques telles que IME, ESAT, ITEP.. <i>* Les clubs devront être obligatoirement référencés sur https://www.handiguide.sports.gouv.fr/</i>	Nombre de PSH concernés. Nombre H/F
	Aa4.2	CDT / Ligues	Organisation de formations spécifiques sur la thématique du handicap	Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F	

(*) Pas d'obligation de minima de fonds propres

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Modalité ou dispositif		Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
REDUCTIONS DES INEGALITES TERRITORIALES	OUTRE -MER	Ab1	Clubs / CDT / Ligues	Soutien aux déplacements réservés aux associations d'outre-mer. Soutien aux actions de jumelage entre clubs de métropole et d'outre-mer, visant notamment l'accueil d'équipes d'outre-mer lors d'évènements en métropole.	Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	QPV	Ab2	Clubs / CDT / Ligues	Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en QPV ou accueillant le public habitants en QPV. Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des QPV. Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures telles que les maisons de quartiers, les centres sociaux,...	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	ZRR ou bassins de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural	Ab3	Clubs / CDT / Ligues	Actions favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en ZRR ou CRTE Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des ZRR ou CRTE Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures en lien avec le milieu des ZRR ou CRTE	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	TERRITOIRES DÉPOURVUS DE CLUBS	Ab4	CDT / Ligues	Toute action favorisant la création de clubs dans des territoires dépourvus de clubs.	Nombre de clubs créés dans ces zones. Nombre H/F
FORMATION DES ENSEIGNANTS		Ac	Clubs / CDT / Ligues	Participation aux différentes formations pour enseignants organisées par la FFTDA (DAC, DIF, CQP, DEJEPS, DESJEPS, DFP, QF)	Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
STAGES DE PERFECTIONNEMENT		Ad	CDT / Ligues	Stages ponctuels visant le perfectionnement dans les différents domaines de pratique (préparation aux examens de Dans, combat, disciplines associées,...) pour les ligues uniquement: regroupements d'athlètes en combat ou pousmé. Attention, les déplacements en compétition ne sont pas éligibles.	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
FORMATION DES TECHNICIENS BÉNÉVOLES (enseignants, juges, jurys, arbitres)		Ae	CDT / Ligues	Organisation de formations aux différentes fonctions de techniciens bénévoles. Mise en œuvre d'un plan d'actions en direction des clubs pour favoriser et inciter la formation des techniciens bénévoles.	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

Modalité ou dispositif	Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
ACTIONS SPORT SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	B	Clubs / CDT / Ligues	<p>Toute action visant la prévention de la santé (sur des thèmes tels que la diététique, le dopage, le sommeil,...).</p> <p>Participation aux actions en lien avec la thématique de la santé avec des partenaires de la santé (Agence Régionale de Santé, Maisons de Santé, sport sur ordonnance,...)</p> <p>Toute action visant la pratique des personnes de +65 ans, en surpoids, atteintes de pathologies,...</p>	<p>Nombre d'actions.</p> <p>Nombre de bénéficiaires.</p> <p>Nombre H/F</p>



Body taekwondo, Handicap, sont dans l'objectif opérationnel « développement de la pratique » et non dans « sport-santé ».

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Modalité ou dispositif	Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS SENSIBILISATION AUX VALEURS CITOYENNES	C	Clubs / CDT / Ligues	<p>Toute action visant la mise en place et le déploiement du nouveau dispositif fédéral "Ambition citoyenne".</p> <p>Toute action de sensibilisation aux valeurs citoyennes auprès de l'ensemble des acteurs (pratiquants, techniciens bénévoles, supporters,...).</p> <p>Toute action de prévention et lutte contre les violences, les violences sexuelles, la radicalisation et toute formes de discriminations.</p> <p>Toute action favorisant la rencontre de différentes cultures, de différentes origines, de différents milieux sociaux,...</p> <p>Participation aux formations mises en place par les institutions sur ces thématiques.</p>	<p>Nombre d'actions.</p> <p>Nombre de bénéficiaires.</p> <p>Nombre H/F</p>

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Animations vacances olympiques et paralympiques

Attention: La structure doit obligatoirement remplir le formulaire de pré-inscription [formulaire en ligne](#) avant le 20 mars 2024 à 10h, avant de déposer sa demande sur LCA.

L'ANS définira une enveloppe de crédits complémentaires pour la FFTDA en fonction des retours des pré-inscriptions.

Modalité ou dispositif	Code Action	Structures	Actions possibles	Indicateurs
Animations vacances olympiques et paralympiques	E	prioritairement les clubs, dont le siège social est en QPV ou ZRR	<p>Accueillir et mettre en place des animations sportives en faveur de jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été 2024. Proposer des actions variées (activités, sorties, séjours) et des thématiques diversifiées (sport, culture, citoyenneté, Savoir Rouler A Vélo ,...) dans une logique d'Héritage des JOP 2024.</p> <p>Garantir l'inclusion des habitants des territoires carencés à la dynamique olympique et paralympique, en appliquant notamment une tarification accessible pour le plus grand nombre.</p> <p>Un montant forfaitaire de 300€ sera attribué pour une demi-journée organisée (avec une base de 20 à 25 enfants accueillis), avec un minimum de 5 demi-journées organisées par une même association.</p>	Nombre de jeunes participants

EXEMPLES

Le club XXX dépose une demande de subvention PSF composée de
2 actions pour une **subvention totale** sollicitée de **3360 €**.

Aa1. Animation pour les jeunes.

Subvention sollicitée: **1560 €**

Aa3. Développement de la
pratique féminine par
l'intermédiaire du body
taekwondo.

Subvention sollicitée: **1800 €**

Objectif opérationnel	Développement de la pratique	
Modalité ou dispositif	Publics cibles (jeunes, scolaires, féminin, en situation de handicap)	
Intitulé	Aa1. Animation pour les jeunes	
Objectifs	Proposer des animations pour fidéliser notre public jeune au sein du club. Donner une image dynamique du club pour attirer de nouveaux jeunes licenciés.	
Descriptif	<p>Notre club compte 65 licenciés âgés de 6 à 12 ans, ce qui représente 70 % de nos effectifs. Nous faisons aussi le constat d'un turn over de 40% dans ces catégories d'âge. Le club organise 2 cours par semaine pour ces tranches d'âge et un passage de grade en juin. Pour fidéliser ce public et pour créer l'idée d'une appartenance au club, il devient important d'être plus dynamique et de créer davantage d'animations au cours de l'année. Ainsi, nous envisageons de créer 2 types d'animations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les interclubs jeunes: (multi-épreuves, multi-passages, récompenses pour tous,...). Le club organisera 2 interclubs jeunes. L'un pour les babies à benjamins et l'autre pour les benjamins à juniors, avec les 2 autres clubs aux alentours. Nous nous inscrirons dans le dispositif fédéral. - les journées famille du club: (séance parents-enfants, pique-nique, activités sportives diverses avec épreuves en famille,..). Seront organisées avant chaque période de vacances scolaire. Ces événements nous permettront de créer des liens avec les parents et de les impliquer dans la vie du club. 	
Bénéficiaires	Mixte	Mineurs 110 personnes
Moyens matériels et humains	<p>Besoin de matériel spécifique pédagogique et ludique pour l'interclub jeune qui servira aussi pour les cours (raquettes électroniques, échelle de rythme, plateau d'équilibre, dossards...). Pour renforcer l'identité et l'appartenance au club, nous envisageons d'offrir des goodies/textiles à l'effigie du club à nos licenciés lors de ces événements.</p> <p>Nous comptons sur nos professeurs bénévoles pour encadrer ces actions, mais aussi sur une dizaine de parents pour aider à l'arbitrage, la buvette, la logistique. Communication renforcée auprès des réseaux sociaux, médias locaux de manière à montrer une image dynamique du club et inciter la venue de nouveaux licenciés.</p>	
Moyens d'évaluation	<p>Nombre de participants aux évènements. Nombre de jeunes licenciés se réinscrivant la saison suivante.</p> <p>Nombre de nouveaux licenciés jeunes Nombre H/F</p>	
Budget	<p>Charges</p> <p>Achat matériel et fournitures: 500 €</p> <p>Autres matériels: 1000 €</p> <p>Déplacements: 500 €</p> <p>Publicité: 600 €</p> <p>TOTAL: 2600 €</p>	<p>Produits</p> <p>Cotisations: 1040 € (40% fonds propre)</p> <p>Subvention PSF: 1560 €</p> <p>TOTAL: 2600 €</p>
	<p>La subvention sollicitée est de 1560 €, objet de la présente action, représente 66% au total des produits du projet.</p>	

Objectif opérationnel	Développement de la pratique	
Modalité ou dispositif	Publics cibles (jeunes, scolaires, féminin, en situation de handicap)	
Intitulé	Aa3. Développement de la pratique féminine par l'intermédiaire du body taekwondo (*)	
Objectifs	Augmenter le nombre de licenciés, notamment féminines. Attirer le public féminin dans notre structure	
Descriptif	<p>Notre club souhaite diversifier son offre de pratique en proposant du body taekwondo, de manière à augmenter le nombre de nos licenciés. Cette discipline attire majoritairement le public féminin, et dans un 1er temps, les mères des enfants déjà inscrits aux clubs. Nous avons la possibilité d'avoir un créneau par semaine dès la rentrée sportive prochaine, et une enseignante spécialement pour cette discipline.</p> <p>Au vu des prix appliqués par les associations de la ville proposant des pratiques de type fitness, nous fixons l'adhésion à 140 € l'année (avec licence et passeport inclus).</p> <p>Pour susciter l'intérêt auprès déjà des mères de nos enfants inscrits, nous allons mettre en place 2 dispositions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un tarif dégressif (-15€) si c'est un parent qui a déjà un enfant inscrit au club - proposer des initiations body taekwondo lors des animations du club (tournois et journées en Famille) 	
Bénéficiaires	Majoritairement féminin	Majeurs 12 personnes
Moyens matériels et humains	<p>Pour mener cette nouvelle activité, nous aurons besoin de petits matériels de fitness (bandes élastiques, petites haltères, cordes à sauter,..) pour un groupe de 12 personnes et un matériel sono.</p> <p>L' intervenante, titulaire d'un diplôme professionnel (CQP) et d'une formation spécifique en body taekwondo, sera rémunérée, via sa micro-entreprise.</p>	
Moyens d'évaluation	<p>Nombre d'élèves inscrits uniquement au cours de body taekwondo, nombre de féminines participants et % de féminines.</p> <p>Nombre d'élèves mères d'enfants du club déjà pratiquants.</p>	
Budget	<p>Charges</p> <p>Rémunération, honoraires: 1300€</p> <p>Achat matériel et fournitures: 900 €</p> <p>Publicité: 300 €</p> <p>TOTAL: 2500 €</p>	<p>Produits</p> <p>Cotisations: 700 € (*)</p> <p>Subvention PSF: 1800 €</p> <p>TOTAL: 2500 €</p>
	<p>La subvention sollicitée est de 1800 €, objet de la présente action, représente 72% au total des produits du projet.</p>	

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Chaque action déposée sera étudiée sur la base des critères suivants :

- **Renseignements des différents items demandés** : états des lieux, objectifs, descriptif, indicateurs,...
- **Éléments budgétaires** : 40% minimum de fonds propres (sauf pour les actions féminines, handicap et scolaire), équilibre du budget, seuil minimum de 1500€ toutes actions confondues (1000€ si siège social en ZRR),...
- **Impact attendu de l'action sur la structuration et le développement de la structure** : progression du nombre de licenciés, fidélisation des licenciés,...
- **Nombre de licenciés et bénéficiaires visé par l'action**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lundi 11 mars 2024

- Lancement de la campagne - Ouverture de l'outil « Le Compte Asso » pour dépôt des dossiers.

Mercredi 10 avril 2024 à 10H (heure de Paris)

- Fin de la campagne - **Fermeture de l'outil « Le Compte Asso »**

10 avril au 30 mai 2024

- Instruction des dossiers – Validation des attributions par la commission fédérale PSF.

31 mai 2024

- Date limite de transmission par la fédération des attributions à l'ANS.

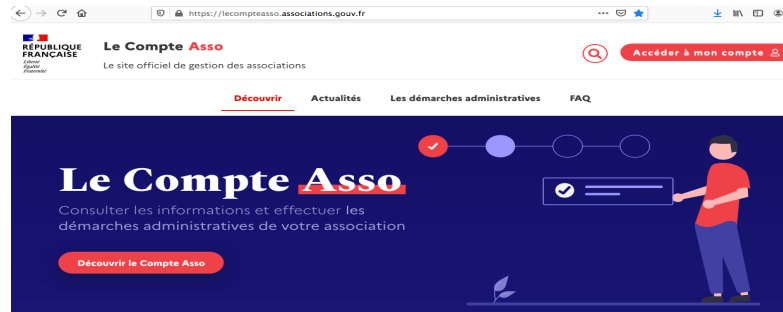
Juin - Septembre 2024

- Vérifications par l'Agence nationale du Sport
- Gestion des conventions annuelles et des états de paiement par les fédérations
- **Paiement par l'Agence nationale du Sport** et mise en ligne des **notifications** (d'accord / de refus) **directement sur votre Compte Asso.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Compte Asso

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- Guides d'utilisations + FAQ + Assistance
- **Recherche** : saisir « **1551** »

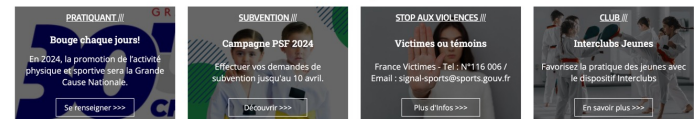


FFTDA

- Accès direct vers la page en passant par l'encadré grisé en bas du site.
- Rubrique: CLUB / Se Structurer / Subvention PSF 2024
<https://www.fftda.fr/fr/498-subvention-psf-2024.html>
- **Contact**: psf.fftda@gmail.com



PRATIQUE



A RETENIR

LeCompteAsso
« **1551** »

Clubs éligibles

Local

70 licenciés minimum

ou 40 licenciés si siège social en
ZRR/CRTE ou outre-mer

2 à 4 actions
sur l'année civile

1 fiche action
= 1 code

Demande de subvention
(toutes actions)

1500€ minimum

(1000 € minimum si en ZRR-CRTE)

40 % fonds propres minimum
ou co-financements sauf
pour les actions (*)

Compte rendu financier PSF 2023

COMPTE-RENDU FINANCIER

Si votre structure a obtenu une subvention PSF en 2023, vous devez **remplir le compte-rendu financier (CRF), directement en ligne** via Le Compte Asso, **de manière concomitante au dépôt de la demande de subvention PSF 2024.**

Points de vigilance:

- **Montant réalisé** (= Montant de la subvention utilisée)

Il s'agit du montant de la **subvention accordée que vous avez utilisé pour l'action** (ce montant ne peut pas être supérieur au montant de la subvention accordée pour l'action).

- **Produits réalisés**

Indiquer le montant de fonds propres et autres partenaires. Pour rappel, fonds propres ou co-financement de 40% minimum par action (sauf pour les actions féminines, handicap et scolaire).

- **Charges réalisées**

Compléter la colonne des charges réalisées (le total des charges ne doit jamais être à « 0 »).

Cas de reversement

L'ANS est très vigilante sur la cohérence du CRF. En cas d'incohérence et/ou de subvention trop perçue au regard de son utilisation, l'ANS procédera à une demande de reversement (**dès 50 €**), dans les cas suivants:

- Si le CRF n'est pas complété.
- **Si pour montant réalisé** (= Montant de la subvention utilisée), vous saisissez un montant **inférieur à la subvention accordée** pour l'action, cela signifie que l'association n'a pas utilisé la totalité de la subvention accordée. Ainsi, **l'ANS procédera à une demande de reversement de la différence.**
- **Si le montant de la subvention accordée > coût total des charges réalisées**, cela signifie que le projet est subventionné à plus de 100% par l'ANS qui procédera alors à une demande **de reversement de la subvention allouée** pour tout ou partie en fonction des montants.

STRATÉGIE EMPLOI



DISPOSITIF « 1000 EMPLOIS SOCIOSPORTIFS »

SUBVENTION PROJET SPORTIF TERRITORIAL (PST)

DISPOSITIF « 1000 EMPLOIS SOCIOSPORTIFS »

Ce nouveau dispositif, annoncé par le Président de la République et assorti d'une enveloppe de 50M€ sur 3 ans, **vise à soutenir 1 000 clubs sportifs** qui souhaitent s'engager dans la **création d'un poste d'éducateur sociosportif** (recrutement ou mobilisation d'un emploi existant1).

Concerne uniquement les clubs

Educateur(trice) sera amené(e) à **intervenir au sein d'un quartier, aux pieds des immeubles et dans les établissements scolaires** situés dans une des **500 villes prioritaires** , comme prioritaires, y compris dans le but d'étendre les heures d'ouverture des équipements sportifs dans l'enceinte de ces établissements.

Titulaire d'une **carte professionnelle** (et donc d'un **diplôme reconnu** dans le Code du sport) et d'une **expérience d'encadrement** d'activités physiques et sportives.

Financement de **60K€ par poste (temps plein)** :

- 2024 : 10K€ de juillet à décembre
- 2025 : 20K€ de janvier à décembre
- 2026 : 20K€ de janvier à décembre
- 2027 : 10K€ de janvier à juin

Contrat (CDI) et le niveau de rémunération proposé au **Groupe 4** de la CCNS Sport, ainsi qu'un **co-financement de la part du club à hauteur de 50 %** . *(cette donnée a été supprimée par l'ANS au 13/03/2024).*

Conditionné par l'inscription de cet(te) éducateur(trice) dans un **parcours de formation à « l'inclusion par le sport »** (courant 2024).

Remplir le formulaire de pré-inscription sur ce [formulaire en ligne](#) , **avant le mercredi 20 mars 2024 à 10H** .

Attention, cette pré-inscription n'est pas une demande de subvention. Il s'agit **du recensement** de structure souhaitant s'inscrire dans ce dispositif. Cette étape est obligatoire pour ensuite déposer la demande via LeCompteAsso (courant mai 2024), en fonction des listes validées par l'ANS, DRAJES et fédérations.

SUBVENTIONS – PROJET SPORTIF TERRITORIAL (PST)



Projet Sportif Fédéral
(PSF)

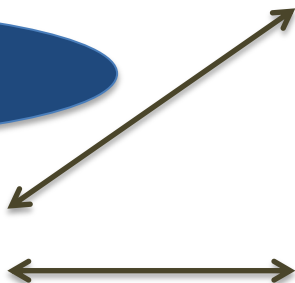
Projet Sportif Territorial
(PST)



FFTDA

Aides aux actions
(cf Note de cadrage PSF)

Clubs , CDT, Ligues



Avis FFTDA
sur les demandes
d'aides à l'emploi.

DRAJES pour ligues SDJES pour clubs et CDT		Aides à l'emploi	Aides aux actions
Emploi ANS	12 000€ /an sur 3 ans	Pour les clubs et ligues des territoires non concernés par le PSF, c'est à dire de Corse, de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Polynésie Française.	
Emploi ANS- Aide ponctuelle	Jusqu'à 12 000€ sur 1 an		
1 jeune - 1 solution	10 000€ sur 1 an		
Aide à l'apprentissage ANS	Jusqu'à 6 000€ sur 1 an		

PROCÉDURE – DEMANDE D'AIDE À L'EMPLOI (PST)

Faire une veille sur la campagne PST de votre territoire

- Chaque SDJES et DRAJES a sa déclinaison du Projet Sportif Territorial (PST) et **son propre calendrier** (date de fin dépôt de la demande sur LCA).
- Rechercher « **région académique + nom de la région** », puis aller dans « **Académie / jeunesse, engagement et sports** ».

Contacteur le Référent Emploi de la FFTDA

- Carine ZELMANOVITCH : dtna.developpement@fftda.fr, 06 29 79 40 52
- Accompagnement pour la création et pérennisation de postes

Contacteur le Référent Emploi des services de l'Etat

- SDJES pour clubs et CDT
- DRAJES pour ligues
- Liste des référents sur le site fédéral rubrique club/subvention PSF

Déposer votre demande sur Le Compte Asso

- Identifier le dispositif le plus adapté au profil de la personne

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Fiches « emploi »

avril 2023

Les dispositifs nationaux d'aide à l'emploi
accessibles aux associations sportives



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

aides	objectif	durée	aide/an (temps plein)	conditions	autres mesures	lien	contact
Aide à l'emploi Agence Nationale du Sport (ANS)	développement projet	3 ans	12 000 €	- missions de développement (selon des objectifs précis) et en cohérence avec les déclinaisons territoriales des fédérations ; - emplois prioritairement au sein des territoires carencés (QPV, ZRR).		PST 2023	Délégués territoriaux DRAJES
Aide à l'Emploi Sportif Qualifié (ESQ) Agence Nationale du Sport (ANS)	développement projet	3 ans	17 600 €	- renforcer le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.			
Aide à l'apprentissage Agence Nationale du Sport (ANS)	montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique	1 an	6 000 €	- recruter des nouveaux apprentis prioritairement au sein des territoires carencés ; - la formation associée au contrat conduisant à une certification figurant à l'annexe II du Code du sport ; - aide limitée aux seules associations pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention.			
Contrat d'apprentissage	montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique	selon le cycle de formation	4 125 € année 1 2 000 € année 2 1 200 € année 3	- jeunes de 16 à 29 ans révolus (conditions pour les + de 29 ans) ; - contrat pouvant être conclu en CDD ou CDI.	- Plan #1jeune1solution : aide de l'année 1 est surévaluée à 6 000 € jusqu'à fin 2023 . - aide emploi travailleur handicapé : 3 000 €/an	Min Travail	Agefiph
Contrat de professionnalisation	insertion ou retour à l'emploi des jeunes et des adultes			- jeunes de 16 à 25 ans révolus et demandeurs d'emploi âgés de + de 26 ans ; - contrat pouvant être conclu en CDD ou CDI.	- Plan #1jeune1solution : aide de l'année 1 est surévaluée à 6 000 € jusqu'à fin 2023 . - aide forfaitaire emploi 26 ans et + : 2 000 €/an ; - aide de l'État pour les demandeurs d'emplois de 45 ans + : 2 000 €/an ; - aide emploi travailleur handicapé : 4 000 €/an .	Min Travail	Agefiph
Emplois francs CDI	insertion d'un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant en QPV	3 ans	5 000 €	- demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi en catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8, un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou un jeune suivi par une mission locale, qui réside un quartier prioritaire de la politique de la ville ; - CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.		service public	Pôle emploi
Emplois francs CDD (6 mois min)		2 ans (maximum)	2 500 €				
PEC (Parcours emploi compétences)	Insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi	9 à 12 mois en CDI ou CDD (minimum 20h/semaine et renouvelable sous conditions)	entre 30 % et 60 % du Smic horaire brut, fixé par arrêté du préfet de région	- publics les plus éloignés du marché du travail, avec une attention particulière accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville, étant suivi par un professionnel dans le cadre de son insertion ; - contrat prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand.		Min Travail	Pôle emploi
FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)	développement projet	3 ans (renouvelable)	7 000 € à 8 000 €	- Soutien d'un emploi qualifié oeuvrant dans un des 3 domaines d'actions : jeunesse, éducation populaire/cohésion sociale/politique de la ville ; - Association agréée jeunesse et éducation populaire.		Fonjep	Préfet de région

ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE (SCHEMA SIMPLIFIE)

				MOUVEMENT SPORTIF	
	Etat	Groupement d'Intérêt Public (GIP)	Collectivités territoriales	Mouvement fédéral	Mouvement olympique
National	 <p>MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>AGENCE NATIONALE DU SPORT</p>	 <p>MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FFTD FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO ET D'ARTS MARTIAUX</p>	<p>Comité National Olympique Sportif et Français (CNOSF) Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)</p> 
Régional	<p>Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (DRAJES)</p>	<p>Conférence régionale du sport Conférence régionale des financeurs</p>	<p>Conseil Régional</p>	<p>Ligue Régionale de taekwondo et DA</p>	<p>Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)</p>
Départemental	<p>Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)</p>		<p>Conseil Départemental</p>	<p>Comité Départemental de taekwondo et DA</p>	<p>Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)</p>
Local			<p>Communes et intercommunalités</p>	<p>Club affilié</p>	

FINANCEMENT POUR LES ASSOCIATIONS

Collectivités Territoriales

Conseil Régional

Exemples

Aides aux SHN
Clubs Excellences
Aides à l'achat de matériel

Conseil Départemental

Exemples:

Aides SHN selon quotient familial
Aides aux manifestations
Aides à l'achat de matériel

Communes Inter-communalités

Exemples:

Aides au fonctionnement
Prêt de salle et d'équipements
...

Autres

Prestations

Secteur scolaire ([2 heures de sport de plus au collège](#))
Secteur périscolaire, centre de loisirs
Secteur médical, handicap
Service National Universel (SNU)
...

Fondations, ...

AAP – Fondations

<https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets>
<https://www.fondations.org/>

Femmes et sport
Sport et santé en territoires fragiles
...

AAP - Impact 2024

Géré par Paris 2024

<https://aap-impact.paris2024.org/fr/>
Le sport :
comme vecteur de santé et bien-être
pour l'éducation et la citoyenneté
pour l'inclusion, la solidarité et l'égalité
pour l'environnement

Services de l'Etat



Projet Sportif Fédéral (PSF)

(Fonds ANS, géré par la FFTDA)

<https://www.fft-da.fr/fr/457-subventions-psf-et-aides.html>

Développement de la pratique:

jeunes, féminines, handicap, scolaire, territoires (QPV,ZRR),
formation des enseignants.

Promotion du sport santé

Développement de l'éthique et de la citoyenneté
Animations vacances olympiques et paralympiques

Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Géré par les SDJES

<https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

Formation des bénévoles
Fonctionnement global et actions innovantes

Projet Sportif Territorial (PST)

Géré par les SDJES pour les clubs

<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>

Aides à l'emploi

Emploi ANS	12 000€ /an sur 3 ans
Emploi ANS- Aide ponctuelle	Jusqu'à 12 000€ sur 1 an
1 jeune - 1 solution	10 000€ sur 1 an
Aide à l'apprentissage ANS	Jusqu'à 6 000€ sur 1 an